

Examen d'admission

Type court – Baccalauréat 1 en Formation musicale

Professeur : Alyssa Lambot

Les épreuves d'admission comprennent :

1. Les épreuves écrites et orales de formation musicale. (Voir document *ad hoc*.)
2. Une épreuve de culture générale

Une liste de termes vous sera communiquée avant l'entretien avec le jury. Pour chaque terme, il faut évaluer si vous le connaissez, si vous savez l'expliquer et/ou encore montrer des exemples.

3. Une épreuve collective pour l'ensemble de la section pédagogique

Cette épreuve permettra d'évaluer pour les candidats :

- La stabilité rythmique (pulsation, rythme, coordination rythmique, polyrythmie, danse).
- Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement (à l'oral et à l'écrit).
- Être créatif, oser improviser.

4. Une épreuve individuelle devant le jury d'admission

Cette épreuve comprendra :

- Présentation d'une pièce instrumentale (vocale pour les chanteurs) dans le style de son choix (classique, chanson française, variété internationale, jazz...). Si le candidat n'est pas pianiste, présentation supplémentaire d'un morceau joué au piano.
- Présentation d'un chant (qui montrera vos capacités vocales) au choix à accompagner à la guitare, au clavier ou avec des percussions.
- Choisissez librement une mélodie ou une séquence de rythmes corporels que vous devrez pouvoir apprendre au jury en imitation.

5. Un entretien avec les membres du jury

Cet entretien permettra d'évaluer le parcours musical et pédagogique du candidat, de cerner ses motivations. Le candidat devra pouvoir expliciter des termes musicaux de l'épreuve de culture générale.